




La conseillère technique de service social (CTSS) peut vous soutenir et vous guider dans cette procédure au 06.26.90.20.76 ou par mail genevieve.bunel@ac-montpellier.fr

Élève mineur ou jeune majeur en situation de danger ou en risque
(pas de notion de danger immédiat)

Élève nécessitant une mesure de protection immédiate, victime de maltraitance, de violences sexuelles ou de faits pénalement répréhensibles
(notion de danger imminent) 

Information préoccupante au Conseil Départemental

Signalement au Procureur

Évaluation en équipe

Si assistante sociale :
transmission rapport social

Si pas d'assistante sociale : compléter imprimé d'IP (disponible sur accolad)

Éventuel constat des lésions par l'infirmière du secteur ou de l'établissement

Si pas d'assistante sociale : compléter imprimé de signalement (disponible sur accolad)

Si assistante sociale : transmission rapport social

Information des responsables légaux, sauf si cette information met en danger l'enfant

Pas d'information des familles si intrafamilial (même famille élargie)

CTSS pour suite à donner

Selon le cas sous/c
• IEN
• Chef EPLE

Selon situation transmettre sous/c
• IEN
• Chef EPLE *sauf infirmier(e), soumis au secret professionnel*
• Directeur diocésain si privé

CTSS pour suite à donner

Transmission de l'information préoccupante à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du lieu de résidence de l'élève accompagné d'une note circonstanciée

Transmis à la CTSS pour appui technique, analyse et évaluation du degré d'urgence.
La CTSS transmet ensuite :

- Élève de Lozère : crip@lozere.fr
- Élève du Gard : alerte.enfance@gard.fr
- Elève de l'Hérault : soded34@herault.fr
- Elève d'Ardèche : crip07@ardeche.fr
- Elève d'Aveyron : crip12@aveyron.fr
- Elève du Cantal : crip@cantal.fr
- Elève de Haute Loire : cased@hauteloire.fr

- Au parquet compétent : pour la Lozère permanence.pr.tj-mende@justice.fr
- A la CRIP de résidence (**coordonnées à gauche**)
- Au DASEN ce.dsden48@ac-montpellier.fr
- Au secrétariat du service social dsden48.social-eleves@ac-montpellier.fr

Copie dsden48.social-eleves@ac-montpellier.fr pour information
Copie au **Directeur diocésain si privé**

En cas d'absence de la CTSS signalée par mail, adresser directement le signalement au parquet de Lozère (copie aux destinataires indiqués ci dessus)